

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/10/124

**Objet** : 124 - Organisation d'un spectacle avec Art'syndicate

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la nécessité d'organiser un spectacle à la médiathèque de Vire Normandie,

Vu la proposition présentée par la compagnie « Les Radicelles Infimes »

### Décide

- De donner son accord à l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Dragon et la Grenouille » représentée par Monsieur Julien Costé, président de Art'Syndicate, le producteur, 8 rue Germaine Tillion – 14000 Caen – le mercredi 7 décembre 2022 à 15h à la médiathèque de Vire Normandie, et ce, pour un montant de 926 euros TTC, frais de déplacement compris

Fait à Vire Normandie, le 18 octobre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221025-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 25/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

